

Compte-rendu de la Séance du 28 Février 2019
du Conseil Municipal de Senillé Saint-Sauveur

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs et Mmes PEROCHON G., FAVARD M., GAILLARD A., MARTIN D., METAIS J., JACQUEMIN M., VIOLLEAU S., DAVAILLES JN., GUYONNET G., RENAULT J-P, FONTAINE I, GOUY B., MEHL B, LEFORT A., ETIENNE JC, HENNEQUIN J-C, RIVEREAU D., PROUST A., SUSSET C., M. GUILLY J.

Excusés : M. CHARBONNIER A, REGNOULT S. TRANCHAND N., DHUMAUX S,

Excusés ayant donnée procuration : Mme DOUADY G. à M. MARTIN D.
M. BARON C. à M. GUILLY J.

Séance ouverte à 20h10

Secrétaire de séance : M. DAVAILLES J-N

• **Délibérations**

1) Vote du Compte administratif 2018 et approbation du Compte de gestion 2018 (Commune)

Hors de la présence de M. PEROCHON, Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2018 arrêté en :

Fonctionnement :

dépenses : 1 109 228.97 €
recettes : 2 068 221.40 €
soit un excédent de 958 992.43 €

Investissement :

dépenses : 777 286.77 €
recettes : 323 506.31 €
soit un déficit de 453 780.46 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par Monsieur le Trésorier Municipal qui présente des résultats identiques au compte administratif 2018.

2) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget communal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 958 992.43 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | + 322 500.96 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -(déficit) | + 636 491.47 € |
| C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | + 958 992.43 € |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) | - 353 780.46 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement | -100 000.00 € |

| | |
|--|---------------------|
| Excédent de financement | |
| Besoin de financement F= D + E | 453 780.46 € |
| AFFECTATION = C= G + H | 958 992.43 € |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 453 780.46 € |
| H Report en fonctionnement R 002 | 505 211.97 € |

3) Fixation du taux des taxes directes locales 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux des taxes directes locales pour 2019 à :

- Taxe d'habitation (TH) : 14,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 15,33 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 37,30 %

4) Vote du Budget primitif 2019 (Commune)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 :

- équilibré en fonctionnement à 1 860 531.97 €
- équilibré en investissement à 1 673 723.25 €

5) Bulletin municipal : vote des tarifs des annonceurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour participer à la confection du bulletin municipal, il est possible de contacter les artisans et les entreprises pour leur proposer d'y insérer une publicité. Il demande de fixer le prix de l'annonce publicitaire en fonction du format et du nombre de parution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 :

| | <u>Petit format</u> | <u>Grand format</u> |
|---------------|----------------------------|----------------------------|
| 1 parution : | 70 € | 140 € |
| 2 parutions : | 120 € | 240 € |
| 3 parutions : | 150 € | 300 € |

6) Vote de subvention à l'Association du P'tit Prince pour 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de participation 2019 de l'Association du P'tit Prince en fonction des activités :

- LAEP (Lieux Accueil Enfants Parents) = 1 129.76 €
- Les Cafés des Parents = 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser à l'Association du P'tit Prince une subvention pour un montant total de 1 329.76 € à l'article 6574, au titre de l'année 2019,
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette participation dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

7) Vote de subvention exceptionnelle 2019 au Comité d'animation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte des activités de l'association au cours de l'année 2018. Les manifestations organisées pour l'animation de la commune ont un coût de revient de 1 473 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention équivalente afin de soutenir les actions du Comité d'Animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 473 € au Comité d'Animation.

Cette subvention sera mandatée à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2019 de la commune.

• Compte-rendu des Commissions et Délégués

-Cadre de vie :

La commission se réunira pour préparer les dossiers techniques dans les différents domaines (bâtiments, voirie ...) afin de gérer au mieux le budget communal 2019. La commission a dressé la liste des travaux à entreprendre pour les trois années à venir.

La commission fixe sa prochaine séance au 12 Mars à 18h30 à la Mairie (St-Sauveur).

-PLU :

La commission s'est réunie le 13 février dernier afin de revoir les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et préparer l'entretien téléphonique avec Mme DURAND du cabinet AUDDICE Urbanisme. D'autre part, le périmètre de zonage situé au « Grand Pommier » sera revu. En effet, l'activité des « Pots gourmands » est artisanale et non agricole.

Le dossier devra être présenté à la commission CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), le cabinet pourrait être présent en contrepartie du règlement d'une réunion supplémentaire.

Calendrier prévisionnel : approbation du PLU en janvier 2020.

-Communication :

La parution du prochain bulletin est prévue en mars. Les bulletins seront déposés auprès des élus lors du prochain conseil municipal fin mars afin d'organiser la distribution.

Projet en cours : création de la cartographie de la commune.

-Finances :

Voir les délibérations.

-Scolaire - Jeunesse :

La commission scolaire se réunira afin de préparer l'organisation de la fête des écoles et revoir la liste des doléances établie par l'association 1.2.3 soleil.

Réunion de fin de période : une famille demande un arrêt supplémentaire sur le circuit du transport scolaire. Rappel des règles relatives au transport scolaire. Dans le cadre de la sécurité, un panneau de « point de rassemblement » doit être mis en place dans chaque école. Cécile de l'APAJH, en stage depuis quelques semaines à la cantine de l'école maternelle passera à l'étape suivante après les vacances d'hiver car elle participera au service cantine auprès des élèves, accompagnée de son éducatrice.

La 1ère Journée des ados a été lancée ce jeudi 28 février (un groupe de 8 ados) : les activités du jour étaient diverses (course d'orientation, pique nique, construction d'un bateau...). La prochaine rencontre aura lieu le 13 mars prochain.

La Commission scolaire se réunira le 6 mars à 18h30 à la Mairie annexe (Senillé).

-CAGC :

-Lors du dernier conseil communautaire le projet de territoire a été accepté par l'agglomération et le débat budgétaire a été présenté pour une approbation en avril prochain.

• Informations et questions diverses

-Débat national : les registres de doléances ont été déposés en Sous-Préfecture.

-Les entretiens professionnels individuels se sont réalisés début février avec l'ensemble du personnel.

-Contrat d'apprentissage : fin du contrat au 31 août 2019. Les élus devront se prononcer sur le devenir de l'apprenti 4 mois avant la fin du contrat. Trois solutions sont possibles :

- recruter l'apprenti handicapé par la voie contractuelle
- renouveler le contrat d'apprentissage pour 1 an
- si la collectivité n'envisage pas ces deux solutions, une aide à l'insertion professionnelle doit être proposée à la personne.

-Comité médical du Centre de Gestion de la Vienne : le comité doit se réunir en avril pour donner son avis sur l'arrêt de travail de + de 6 mois d'un agent administratif de la collectivité.

-Rencontre avec Mme DAVIET, Percepteur, afin de faire le point sur les résultats 2018 et obtenir des explications sur les demandes de pièces justificatives de la Trésorerie.

-Atelier calligraphie : M. NEVEU a déménagé. Cependant, les cours continuent le samedi matin à la bibliothèque (territoire de St-Sauveur).

-Rappel : réunion publique organisée par la Sté ORANGE relative à la fibre optique à la salle du Berry à 18h30 le 5 mars 2019.

-Bilan d'activités 2017 de la Sté SITA, disponible à la Mairie et en ligne sur le site internet communal.

-Des pièges (bouchons) pour les frelons asiatiques sont disponibles en mairie.

-La Commission manifestation se réunira le 13 mars à 18h30 à la Mairie (St-Sauveur).

Prochain conseil le jeudi 28 mars 2019.

Fin de séance 22h15